

LA CAVE DE PULLY LANCE SON SITE INTERNET CAVE.PULLY.CH

Après l'inauguration, le 30 mars dernier, de ses nouveaux locaux techniques à l'av. de Rochettaz 48b, puis le réaménagement de son espace dédié à la dégustation dans le bâtiment du Prieuré, à la pl. d'Obernai, la Cave de Pully lance début juillet son site internet dédié à la promotion et à la vente de vin. cave.pully.ch



Cette nouvelle plateforme offre une meilleure visibilité à la Cave de la Ville de Pully et permet de commercialiser sa production en ligne. De plus, elle permet de couvrir l'ensemble des opérations de gestion d'inventaire, de vente directe et de comptabilité.

Enfin, l'accessibilité au site a également été pensée en terme d'efficacité, permettant un affichage compatible avec les supports mobiles (ordinateur, tablette, smartphone). Pour rappel, la Ville de Pully, située à la lisière des terrasses de Lavaux - patrimoine mondial de l'Unesco - possède et cultive 3,5 hectares de vignes en appellation d'origine contrôlée Pully. Ce vignoble communal est complanté en cépages Chasselas, Chardonnay, Sylvaner, Sauvignon pour les

blancs, et, Pinot Noir, Gamaret, Gamay, Diolinoir et Garanoir, pour les rouges. Les vignes communales sont géographiquement réparties sur deux sites privilégiés bénéficiant d'un ensoleillement optimum : en Pévret et en Rochettaz. Plusieurs distinctions aux concours internationaux de dégustation ont été décernées aux vins de la Cave de Pully ces dernières années, confirmant ainsi, à maintes reprises, le savoir-faire des vignerons communaux dans la culture de la vigne et l'élevage d'un vin de belle qualité, dans le respect des traditions viti-vinicoles.

Rens.: Sébastien Cornuz, Chef de service, Direction des domaines, gérances et sports, ddgs@pully.ch, 021 721 35 26

Sommaire

- Editorial
- Nouveau site de la Cave de Pully
- Comptes 2016
- Mur d'escalade à Pully
- Bois de la Chenaula
- Réseaux souterrains
- Boîtes d'échange
- Agenda

L'évolution de ce dernier siècle a été marquée par un affaiblissement des ancrages sociaux auxquels l'homme se rattache pour trouver des repères. La famille a considérablement perdu de son prestige. Elle se partage, se recompose et comprend généralement moins d'enfants. Les communautés auxquelles on s'identifiait s'affaiblissent aussi. Notre société moderne donne plus de valeur à l'individu lui-même : on tend à assouvir ses propres désirs, on prend ses décisions seul, on s'autonomise.

Cette évolution n'a pas que des aspects négatifs. Elle permet à chacun de se développer librement, en favorisant ses propres aspirations, sans reproduire de force les traditions qui s'imposent au mépris des choix personnels. Mais elle a ses revers : la solitude et la perte de nos repères. Nous ne sommes pas capables de vivre seuls, sans le sentiment d'appartenir à une communauté présente autour de nous.

Fondamentalement, l'homme est un être social. Il est dès lors important que dans une société où l'égo prend une dimension croissante, nous veillions à conserver des repères spirituels et sociaux.

Intégré dans une bonne communauté, où la liberté garde sa place, l'individu se sent mieux. Il éprouve du soutien. Il évolue mieux. Il est amené à ajuster ses façons de penser et de faire. Pour être bien accepté par les autres, il doit les respecter, les considérer et appliquer les règles établies pour la vie en commun. Cela l'amène à mieux se contrôler et améliorer ses comportements envers les autres.

A cet égard, les associations sportives, culturelles ou religieuses constituent un pilier fondamental de notre société.

Proches des habitants, implantées dans les différents quartiers de la ville, les associations locales sont les acteurs de la vie communale. Elles reposent à la fois sur une utilité sociale ainsi qu'une forte identité qui transcende les différences et rassemble. Consciente de cette importance, la Municipalité assure un soutien permanent aux associations sportives, culturelles ou de loisirs.

Convaincue que le sport ou la musique pratiqués dans un environnement bien organisé sont des atouts qui contribuent au bien-être de notre jeunesse, elle a régulièrement favorisé le développement d'installations sportives. Récemment, l'inauguration du mur de grimpe, dont l'activité se pratiquera dans les milieux scolaires, contribuera aussi au partage d'une activité structurante dans un milieu communautaire. C'est un beau projet pour notre jeunesse!

LYDIA MASMEJAN, Conseillère municipale en charge de la Direction des domaines, gérances et sports

2016 COMPTES

Pour la première fois depuis 11 ans, le résultat relatif à l'exercice 2016 se solde par un excédent de charges (déficit) de CHF 3'380'915.70.

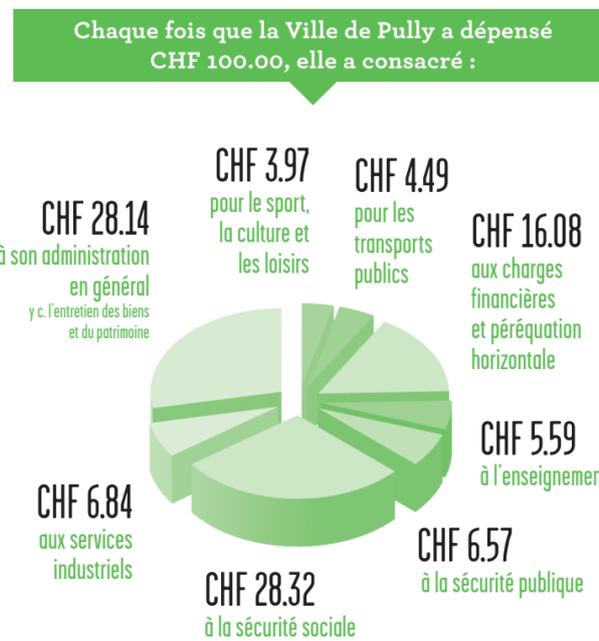
Éléments marquants par rapport au budget 2016, notamment :

- Diminution des charges maîtrisables de CHF 2.2 mios
- Diminution des charges non maîtrisables de CHF 3.1 mios
- Augmentation des charges internes (attribution à des fonds et financements spéciaux) de CHF 1.2 mios
- Recettes fiscales largement inférieures de CHF 7.9 mios. Forte baisse des revenus d'impôts, notamment ceux relatifs à l'impôt sur le revenu ainsi que ceux considérés comme aléatoires et conjoncturels : droits de mutations (-8.2%), impôts sur les successions et les donations (-36.0%), ainsi que la part sur les gains immobiliers (-50.4%).

Indicateurs importants pour les comptes 2016 :

- Tout comme 2015, l'année 2016 se solde par une marge d'autofinancement légèrement positive (5.6%). En effet, avec une valeur se situant aux alentours de CHF 0.6 mio, la marge d'autofinancement 2016 est la plus faible réalisée depuis l'année 2005 et n'a pas été suffisante pour financer l'entier des investissements. Par conséquent, l'endettement communal a progressé de CHF 10.0 mios pour atteindre CHF 80.0 mios au 31 décembre 2016.
- L'évolution constante à la hausse de la participation communale au financement de la facture sociale pèse lourdement sur le bouclage des comptes de l'année 2016. Pour les prochaines années, cette participation devrait encore augmenter en raison, notamment, de la révision partielle du système péréquatif qui devrait déployer ses premiers effets dès l'exercice 2017.

En conclusion, le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2016 est préoccupant. Il est principalement la conséquence de recettes fiscales largement inférieures aux prévisions.



Les prochaines années seront marquées par un programme d'investissements nécessaire au développement de la ville. La réalisation progressive de ce programme nécessitera des financements externes qui auront une incidence sur le niveau de l'endettement communal.

Il est à noter que les conditions octroyées actuellement sur le marché des emprunts sont extrêmement favorables et ne pèsent que très peu la situation financière de la Commune. Ainsi, le résultat négatif réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2016 est révélateur de quelques sujets de préoccupation pour les années à venir.

En effet, l'évolution constante à la hausse de la participation communale au financement de la facture sociale pèse de manière lourde sur le bouclage des comptes de l'année 2016. Cette évolution devrait perdurer ces prochaines années, notamment en raison du système péréquatif qui devrait faire l'objet de quelques modifications désavantageuses pour la Commune et ce, malgré le refus par le peuple suisse de la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Dans ce contexte très incertain, la Municipalité veille à pratiquer une gestion prudente des dépenses communales afin que la Ville de Pully soit placée dans les conditions les plus favorables pour faire face aux nombreux défis de ces prochaines années et mener à bien une série d'investissements nécessaires.

Rens. Claude-Alain Chuard, Chef du service des finances (DAGF), 021 721 31 32, finances@pully.ch

MUR D'ESCALADE À LA SALLE OMNISPORTS DU COLLÈGE ARNOLD REYMOND



La Direction des domaines, gérances et sports de la Ville de Pully a inauguré, début juin, le mur d'escalade permanent installé dans la salle omnisports du collège Arnold Reymond en présence de la Direction des écoles et des enseignants. Cette nouvelle installation répond à une motion déposée au Conseil communal le 4 juin 2014 par M. le Conseiller communal G. Mieli. Un test avait déjà été réalisé, pendant une semaine en juin 2012, avec l'installation d'un mur d'escalade provisoire à la salle omnisports afin d'initier les élèves à cette activité. Des classes de 9^e et 10^e (HarmoS) avaient pu utiliser ce mur qui avait rencontré un grand succès. Ce mur d'escalade a pour objectif principal de développer l'offre des activités sportives proposée aux élèves pulliérans des classes de 9^e à 11^e (HarmoS) pendant les cours d'éducation physique. L'utilisa-

tion du mur par d'autres classes pulliérans reste possible en réaménageant les plannings des salles de sport. De son côté, la Direction des écoles était favorable à l'installation de ce mur pour une utilisation durant les cours d'éducation physique, ce d'autant plus que certains professeurs ont déjà suivi les formations nécessaires pour superviser les cours d'escalade. Cette activité permet aux élèves de développer leurs relations sociales en assurant des camarades et en faisant confiance aux autres élèves en grimant. Elle développe, entre autres, le sens des responsabilités et la prise de décision ainsi que la confiance en soi. La Municipalité a délibérément choisi d'installer ce mur à l'intérieur plutôt qu'en plein air pour des raisons de sécurité et de responsabilité. Par ailleurs, la salle omnisports offre un volume suffisamment important pour y installer une telle infras-

structure, sans pour autant entraver le bon déroulement des cours scolaires d'éducation physique et des entraînements des clubs de sport.

Le mur d'escalade est fabriqué en bois éco-certifié, qui provient de forêts durablement gérées. Il mesure environ 6.70 m de large sur 10 m de haut, avec une partie en relief de 3.87 m de large sur 8 m de haut. Il compte 420 prises amovibles pour une surface de grimpe de 84 m² et cinq lignes d'escalade. Il comprend tous les éléments nécessaires à la pratique de ce sport, tels que baudrier, mousqueton et tapis de réception. Bien entendu, le nombre d'élèves à utiliser le mur d'escalade en même temps est limité pour des raisons évidentes de sécurité.

Rens.: Sébastien Cornuz, Chef de service, Direction des domaines, gérances et sports, ddgs@pully.ch, 021 721 35 26

BOIS DE LA CHENAULA

En avril 1983, un important glissement de terrain est survenu dans le Bois de la Chenaula. Cet événement naturel a marqué les esprits pulliérans par son ampleur, les dégâts qu'il a occasionnés ainsi que les mesures qui ont été prises pour stabiliser le terrain, toujours en fonction aujourd'hui.

A la suite d'une période très pluvieuse, deux jours durant, une surface d'environ quatre terrains de football s'est déplacée sur une quinzaine de mètres à la vitesse d'environ 25 cm par heure. Outre les dégâts infligés à la forêt, ce glissement a provoqué l'arrachement total de la route cantonale située au Nord de la zone urbaine, entre le giratoire de Val-Vert et la commune de Belmont, et l'obstruction du cours d'eau de la Chandelar sur une distance de 170 m, créant une importante retenue d'eau.

Deux causes permettent d'expliquer le déclenchement du glissement de terrain, à savoir :

- l'érosion lente du cours d'eau de la Chandelar durant près d'un demi-siècle, depuis l'éboulement survenu en 1936 sur sa rive opposée ;
- la répétition trop rapprochée d'épisodes très pluvieux rendant la surface de la couche de fond (moraine) glissante et alourdissant le terrain situé au-dessus.

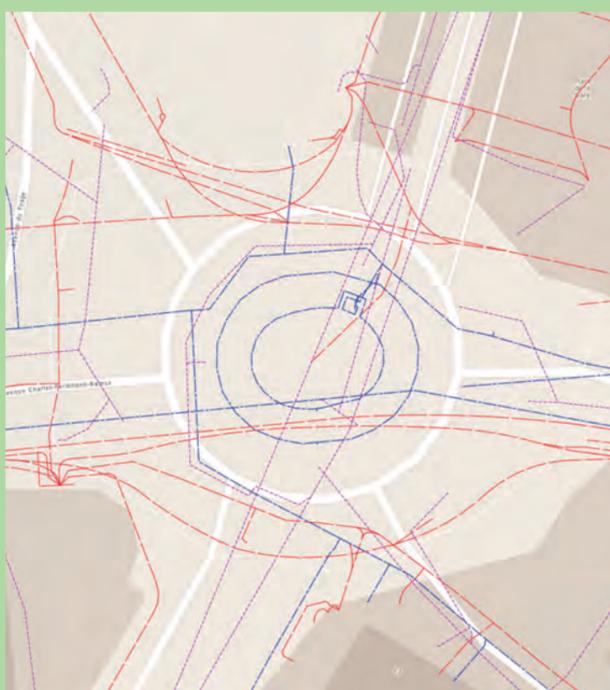


Des interventions plus ou moins urgentes ont été entreprises afin de stabiliser le terrain, soit :

- 1983 Création d'un réseau de drainage en surface pour évacuer rapidement les eaux pluviales de la zone en glissement ;
- 1983 Dérivation provisoire du cours d'eau de la Chandelar dans la Paudèze dans un chenal en bois afin d'éviter le risque élevé de débâcle ;
- 1983 Reconstruction de la route cantonale des Monts-de-Lavaux et du pont enjambant la Chandelar ;
- 1985 Déplacement du lit de la Chandelar ;
- 1987 Construction de la galerie de drainage de la Chenaula pour assécher le terrain ;
- 1988 Création du nouveau lit de la Chandelar, y compris quinze chutes d'eau réalisées à l'aide de seuils permettant de freiner sa vitesse et, ainsi, de réduire l'érosion des berges.

Il est à noter qu'un crédit de CHF 200'000.00 TTC a été récemment demandé au Conseil communal pour réfectionner le réseau de drainage en surface situé dans le Bois de la Chenaula (préavis N°08-2017). Informations complémentaires sous www.pully.ch.

Source : Ingénieurs et architectes suisses n°22, Glissement de la Chenaula, 27 octobre 1983



Réseaux souterrains (électricité en rouge, eau potable en bleu, eaux usées en violet)

Infrastructures et partage des ressources

Qu'est-ce qui est invisible, qui est utilisé quotidiennement par les Pulliérans et qui a une valeur à neuf de 290 millions de francs suisses ? Il s'agit des réseaux souterrains chargés de transporter quotidiennement l'eau potable, l'électricité et les eaux usées, dont la Ville de Pully est propriétaire. Afin d'assurer leur bon fonctionnement, ces infrastructures nécessitent un entretien méthodique et un renouvellement régulier. Connaître précisément leur position et leur état sont des éléments-clés qui permettent de se déterminer sur les dépenses les plus efficaces à effectuer. Toutes les informations liées aux réseaux sont dès lors stockées, cartographiées et gérées dans le « Système d'information géographique intercommunal de Pully », www.sigip.ch.

Le logiciel informatique utilisé pour la saisie des informations relatives aux réseaux souterrains montrait, depuis quelque temps, des « signes de fatigue ». Après étude des solutions de remplacement, la Ville de Pully a choisi un logiciel open source (code source ouvert), permettant de maîtriser les développements et d'adapter rapidement les fonctionnalités du logiciel aux besoins de la Ville.

Pour initier ce projet, Pully a bénéficié d'un module de gestion du réseau d'eau potable, développé par le Service Intercommunal de Gestion (SIGE, association de 10 communes du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, dont Montreux et Vevey) et mis gracieusement à sa disposition. Rapidement, une collaboration s'est construite avec les villes de Lausanne, Morges et le SIGE afin de développer cet outil de façon standardisée pour répondre aux besoins de tous. Cette démarche a permis de partager l'expérience et les compétences de chacune de ces entités, tout en répartissant les coûts et la charge de travail.

En décembre 2016, le module de gestion du réseau d'eau potable a été mis en production à Pully et donne satisfaction. Depuis le début de cette année, les 4 entités poursuivent leur collaboration sur la reprise d'un module pour la gestion du réseau d'évacuation des eaux usées, qui devrait être opérationnel courant 2018.

Rens.: MM. Alexandre Bosshard, coordinateur DTSI et chef de projet, et Luis Teba, coordinateur SIGIP - 021 721 31 11

Boîtes d'échange

Les beaux jours reviennent et les boîtes d'échange entre voisins fleurissent à Pully ! La nouvelle et 8^e boîte, joliment décorée par les artistes de l'Épicerie du Rêve à Pully, vient d'être installée à proximité du carrefour du ch. du Liaudoz et du ch. de la Vuachère. Ces caissettes à journaux recyclés favorisent la réutilisation des objets en bon état.



Dates importantes

Musée d'art

Jusqu'au 30 juillet 2017 : exposition Edouard Morerod, *Entre soleil et solitude*

Jusqu'au 30 juillet 2017 : exposition-dossier, *Passion de famille. La donation Magnenat*

Du 31 août au 12 novembre : exposition *Un certain Frédéric Pajak*, vernissage public le mercredi 30 août 2017

Soirées au Musée, visites familles, ateliers juniors, visites commentées et visites-lunch : infos et inscriptions sur www.museedartdepully.ch

ArchéoLab

Jusqu'au 2 juillet 2017 : *Mystère et graffitis*

Dès le 23 septembre : *Archéonimos*

Informations sur www.archeolab.ch

Bal de l'Amicale des Pompiers de Pully

31 juillet de 18h00 à 3h00 à la Place du Port

Fête nationale - 1^{er} août

de 18h00 à 3h00 à la Place du Port

Fermeture piscine Pully-Plage

10 septembre

Prochaines séances du Conseil communal

Me 27 septembre, 20h00

Me 25 octobre, 20h00

Me 22 novembre, 20h00

Je 14 décembre, 18h00

Plan canicule www.vd.ch/canicule

Impressum

Edition : Municipalité de Pully – juin 2017
Graphisme : www.enzed.ch
Tirage : 11'000 exemplaires
Comité de rédaction : N. Lude, G. Reichen, Ph. Steiner, A. Piolino
Impression : PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens, sur papier certifié FSC Polyval, entreprise sociale à vocation industrielle

www.pully.ch, communication@pully.ch, 021 721 31 11
www.facebook.com/Villedepully
www.flickr.com/photos/villedepully